



Le 23 juin 2022 \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_  
Membre du conseil municipal

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira à l'Espace Stéphane Grappelli le **30 juin 2022 à 20 heures 15** en séance **ordinaire**, et prie de vouloir bien y assister.

Le Maire,

Michel SCHWEIGHOEFFER

ORDRE DU JOUR :

*Désignation du secrétaire de séance*

-----

- 16/2022 - Approbation des délibérations du Conseil municipal du 24 mars 2022
- 17/2022 - Remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire au sein des commissions communales
- 18/2022 - Délégations d'attributions du Conseil Municipal Au Maire
- 19/2022 - Désignation d'un représentant de la commune et d'un suppléant à la commission d'admission de l'Épicerie Sociale Intercommunale
- 20/2022 - Affaires financières - Conclusion d'un emprunt pour le budget général – Travaux rue Louis Pasteur
- 21/2022 - Affaires financières - Conclusion d'un emprunt pour le budget général – Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)
- 22/2022 - Transfert parcelle rue Louis Pasteur (devant Collège) du CEA à la Commune
- 23/2022 - Travaux à la caserne des pompiers
- 24/2022 - Compte rendu annuel d'exploitation du réseau câblé de vidéocommunication pour l'année 2021 de SFR
- 25/ 2022 - Adhésion au Comité social territorial commun entre la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et certaines de ses communes membres
- 26/2022 - Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants (décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021)
- 27/2022 - Modification de la délibération relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- 28/2022 - Décisions prises par le maire en vertu des délégations accordées par le conseil municipal du 23 juin 2020 en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

-----

*Divers et informations*

*Information :*

*Au vu des conditions actuelles, nous veillerons à ce que les prescriptions sanitaires soient respectées (distance entre 2 conseillers, mise à disposition de gel hydroalcoolique, mise à disposition de masques et gants...).*